



BENNE À DÉCHETS INCINÉRABLES

- Les déchets incinérables doivent être mis, **exclusivement**, dans des sacs poubelles noirs.

L'écluse de pesage peut contenir simultanément **au maximum**

- ✓ 3 sacs de 35 litres
- ✓ 2 sacs de 60 litres
- ✓ 1 sac de 110 litres

- En cas de perte de votre carte, cette dernière peut être bloquée sur simple appel à M. Christian Bavaud 076 358 68 64 ou au greffe 024 435 16 05.

- Le remplacement d'une carte perdue ou cassée sera facturé CHF 10.--.

Le solde de votre ancienne carte vous sera, dans la mesure du possible, restitué.

EVITEZ absolument de laisser votre carte derrière le pare-brise de votre voiture ou au dos de votre téléphone portable !

- Tarif : CHF 45 cts/kg

- Rechargement de la carte uniquement par multiples de 10

- ✓ montant minimum CHF 10.--
- ✓ montant maximum CHF 200.--

- Paiement

- ✓ cash
 - au bureau communal
 - dans une enveloppe glissée dans la boîte aux lettres, située dans le couloir du bâtiment communal, avec mention de vos coordonnées.
- ✓ par carte de débit ou de crédit
- ✓ par twint

- Les montants octroyés aux

- ✓ enfants jusqu'à 2 ans révolus
- ✓ personnes âgées incontinentes (Sur présentation d'une attestation spécifique)
- ✓ personnes handicapées (Sur présentation d'une attestation spécifique)

seront crédités en début de chaque année.

Merci de passer au bureau communal, dans le courant des mois de janvier et juillet, afin que le téléchargement de la carte puisse être effectué.